



ESI Angers - ESI Rennes - ESI Tours - services DISI

ESI Nantes Coulongé et Marsauderies - CID locales

Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>



CAP Locale de mutation des 3, 4 et 6 juillet 2017

Catégorie C :

Deux mouvements sont présentés, ils ne résolvent pas l'ensemble des vacances d'emplois.

Catégorie B :

Un collègue est arrivé suite à un oubli de la CAP Nationale, et a été muté à l'ESI de Coulongé.

En réponse aux organisations syndicales, le directeur a reconnu qu'il gérait la pénurie. Il a souligné les difficultés inhérentes au fait que les B progs ne souhaitent faire que du développement – mais sans s'étendre sur les contraintes des métiers d'exploitation. Il a souligné que ces métiers sont « mal vendus » dans les écoles. La problématique est identique pour les PAU qui ne sont pas tous intégrés en CID.

Catégorie A :

En réponse à la CGT et aux autres organisations syndicales, le président a reconnu le manque d'attractivité des missions d'exploitation, aux dépens du développement, qu'il attribue à la méconnaissance des métiers.

Pour M. Kerguelen, l'administration est amenée à faire des choix compte-tenu des ressources disponibles. Ces choix ne sont ni discutables ni contestables ... **circulez il n'y a rien à voir (d'ailleurs l'an prochain on ne verra rien puisqu'il n'y aura plus de CAPL de mutation entre les deux ESI nantais !).**

M. Kerguelen a fait valoir que l'ESI nantais, de par sa taille et la diversité de ses compétences, sera amené à recevoir des missions à enjeu.

À Angers, les missions seront étoffées à la rentrée. Ce qui conduit la direction à y affecter par détachement et avec son accord un agent angevin muté à Nantes. On peut se réjouir pour notre collègue, et pour l'ESI 49 qui en a besoin. Toutefois il s'agit d'une opération en dehors du cadre du mouvement national, et qui laissera un poste inoccupé à Nantes Marsauderies.

Globalement, les mouvements ne résolvent pas l'ensemble des vacances d'emplois.

Vos élu.e.s CGT en CAP Locale :

- Cat. **C** : Jean-Christophe **Orlandini-Teyssier**
- Cat. **B** : Nathalie **Petit** et Roger **Faglin**
- Cat. **A** : Sandrine **Teurtrie**

Déclaration liminaire – CAPL de mutation locale de juillet 2017

La CGT rappelle qu'elle a boycotté la première convocation de la CAPL suite à la diminution unilatérale des droits des représentant.e.s du personnel. Cela concerne les élu.e.s, mais aussi les expert.e.s qui n'ont pas accès aux documents préparatoires.

Le mouvement de mutation de cette année est important. La CGT ne s'estime pas pour autant satisfaite, car, malgré les suppressions d'emploi qui affectent chaque année la DiSI, de nombreux postes resteront vacants cette année par rapport aux emplois existants.

Ce mouvement est donc loin d'être suffisant.

Il restera ainsi notamment sur Nantes – seul site à faire cette année encore l'objet d'une CAPL, et pour lequel nous avons les informations détaillées – 7 postes vacants de B PAU, 4 programmeurs et 1 chef de projet.

Le nombre d'emplois vacants en matière d'assistance laisse augurer des suppressions d'emplois à venir, le PAR fournissant pour cela un prétexte idéal. De plus, les suppressions d'emploi annoncées par le Président de la République, soutenu par l'officine ultra-libérale que constitue la Cour des Comptes, n'augurent rien de bon pour les années à venir.

Comme chaque année depuis la création de la DiSI, le mouvement local ne concerne que les sites nantais, avec en 2017 pour la dernière fois, fusion oblige, l'examen des mutations entre les deux ESI. La CGT regrette la fin à venir des CAPL de mutation entre ces deux entités aux missions différentes, la CAPL constituant le seul gage de transparence.

Cette année encore, de nombreux vœux ne seront pas respectés, alors que parfois les emplois vacants existent ! C'est notamment le cas pour les postes de programmeurs de l'ESI de Nantes Coulongé.

La CGT s'interroge également sur l'utilité d'acter des mouvements en CAPL quand, tant en catégorie B qu'en catégorie A, des collègues devraient être mutés sur un ESI ... pour être détachés sur un autre au 1^{er} septembre ! Ceci même si la CGT ne s'opposera pas à ces mouvements réalisés dans l'intérêt des collègues et des services.

Enfin, on constate une large prédominance des demandes des collègues vers l'ESI de Coulongé et le travail de développement. Il serait bon que la DGFIP réfléchisse au sujet de l'attractivité de la mission d'exploitation, car il n'est pas bon d'avoir chaque année des collègues frustrés par leur affectation sur cette mission.

Pour toutes ces raisons, les élu.e.s CGT voteront CONTRE les mouvements proposés dans les trois CAPL de mouvements.

Pour terminer, les réformes du code du travail annoncées par le gouvernement n'augurent rien de bon, y compris pour les fonctionnaires qui ne passeront pas entre les gouttes. Rappelons que le Président de la République a affirmé que le statut des fonctionnaires n'est pas adéquat, et qu'il veut réformer leur système de retraite.

C'est pourquoi la CGT appelle l'ensemble des agent.e.s de la DiSI Ouest à se mobiliser dès la rentrée, et en particulier le 12 septembre, pour de véritables avancées sociales.